

ment du Canada perdit une somme d'environ \$96,000; c'est là un exemple de la manière dont il s'occupe des intérêts des cultivateurs de ce pays. Allons un peu plus loin. Il leur permit également, en vertu d'un décret annulant certains règlements, de mélanger aux grains moulus de ce pays certaines graines de l'Ouest. Les analyses de ces graines, citées déjà dans cette Chambre, indique un fort pourcentage de graines vénéneuses qui ne pouvaient que causer du tort aux animaux de ferme du Canada.

Que voyons-nous de plus ? En 1918, si j'ai bonne mémoire, il confisqua tout le beurre de ce pays, sauf celui dont les fabricants de margarine avaient besoin. Naturellement, il ne pouvait toucher aux droits acquis, mais il pouvait confisquer tout le beurre appartenant aux cultivateurs du Canada pendant qu'il protégeait ses favoris à qui il avait permis de fabriquer de la margarine que l'on mélangeait avec le beurre des cultivateurs pour en cacher l'identité.

Il y a encore un autre point sur lequel je désire appeler l'attention. Avant la suspension de la séance, j'ai mentionné le fait que l'honorable ministre avait démissionné à la veille de la présentation du budget et, qu'en vertu des propositions budgétaires les droits sur les instruments aratoires étaient dans bien des cas dégrévés. A cette époque, la compagnie du ministre faisait le commerce des instruments aratoires et, devant la commission faisant enquête sur le coût élevé de l'existence, son secrétaire, Rice Jones, déclara que la compagnie n'avait pas perdu un seul dollar, car leurs marchandises étaient en entrepôt à Winnipeg. Je voudrais savoir d'où ils s'étaient procurés leurs renseignements sur ce qui s'était passé au conseil des ministres, dont les délibérations sont censées être secrètes.

Il faut que je me hâte, monsieur l'Orateur, car il ne me reste plus que quelques minutes. Je voudrais dire quelques mots des rapports de l'honorable ministre avec la *Home Bank* dont il a été l'un des administrateurs à partir de 1908 ou 1910 jusqu'à son entrée dans le ministère en 1918. Grâce aux renseignements qu'il avait eus en sa qualité de membre du conseil d'administration, il savait dès 1916 que le capital et les réserves de cette banque avaient disparu et que depuis 1916, la banque ne gagnait pas ses dividendes. De 1916 à 1923 elle ne les avait pas gagnés; le capital et les réserves étaient partis; les actions ne valaient plus rien; malgré tout le ministre s'asseyait à la table des administrateurs et se votait des dividendes qui étaient pris sur les fonds des déposants, qui sont au nombre de 1,800 dans ma circonscription. Je prétends que l'argent de ces déposants a été pris illégalement pour payer l'intérêt sur les ac-

tions, et le ministre était l'un des administrateurs.

Certes, il a signalé la chose au ministre des Finances de l'époque, mais je trouve qu'il aurait dû profiter de ce qu'il était administrateur pour forcer une des autres banques à absorber cette société à ce moment-là. De cette façon les déposants n'auraient pas perdu leur argent, car l'on sait qu'il y avait double responsabilité et, depuis, les vérificateurs nous ont dit que les fonds qu'on aurait perçus de ce chef auraient suffi à rembourser les dépôts. On ne l'a pas fait. Sa compagnie avait \$100,000 d'actions dans cette banque; il en avait lui-même pour \$6,000 ou \$7,000, et d'autres membres de sa compagnie y avaient placé \$4,000 ou \$5,000. S'il avait brusqué les choses, non seulement ils auraient perdu l'argent placé, mais il leur aurait fallu en sortir d'autre de leurs goussets pour protéger les déposants. Qu'ont-ils fait? Ils sont restés là et se sont voté de l'argent que les déposants ont perdu.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: A l'ordre! Le temps attribué à l'honorable membre est expiré.

M. McGIBBON: Un mot de plus et j'ai fini. Ils firent plus que cela; ils vendirent leurs actions au pair, quand, d'après les vérificateurs, elles ne valaient rien. Tel est l'état de choses que je suis obligé d'exposer au Parlement, car dans ma circonscription, il y a 1,800 personnes qui ont été volées de cette façon.

M. F.-W. PERRAS (Wright): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment heureux de pouvoir adresser à l'honorable ministre des Finances (M. Dunning) mes plus sincères félicitations sur le budget qu'il a présenté à la Chambre. Ce budget réflète exactement les progrès du Canada, aussi bien au point de vue économique que national. Ce premier budget de l'honorable ministre fournit aux Canadiens de nouvelles raisons d'être confiants dans l'avenir de ce grand pays.

On me permettra de me joindre à ceux qui ont déjà adressé la parole pour dire que nous regrettons tous la disparition de l'ancien ministre des Finances (M. Robb), mais que nous avons été bien heureux de voir lui succéder un homme du talent du ministre actuel. Depuis nombre d'années, le Canada a eu la bonne fortune d'avoir à la direction du ministère des Finances des hommes de grande valeur. Maintenant que la voix du peuple est sur le point de se faire entendre, c'est un plaisir pour ceux qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, de savoir que l'administration des finances du Canada est entre les mains d'un aussi digne successeur de Fielding et de Robb.